

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft 17

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17.

Lausanne, le 14 Septembre 1876.

XXI<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — Guerre d'Orient (suite). — Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.

## GUERRE D'ORIENT

(Suite.)

A part les deux voies ferrées sus-mentionnées (celle d'Andrinople à Belgrade, par Philoppopoli, Sofia, Nissa, Alexinatz, et celle de Salonique à Belgrade par Uskub, Pristina et Novibazar), il n'y a à mentionner que des tronçons sans grande importance actuelle. Ce sont celui de Routschouk à Varna, en Bulgarie ; celui de la Maritza, se détachant de la ligne Constantinople-Andrinople, près Demotika, pour aller vers le sud et aboutir à la mer de l'Archipel, près Etnos ; celui partant de Tarnova, entre Andrinople et Philoppopoli, vers le nord sur Jemboli, dans la direction de Routschouk ; enfin celui sur la frontière autrichienne de l'Unna, de Novi à Banjalunka, dans la vallée du Werbas, section isolée de la grande ligne projetée de Constantinople à Trieste par la section sus-indiquée de Salonique, Uskub, Pristina, Mitrovitza, et de là se détachant à l'ouest sur Sjenitza et la Bosnie.

Revenant aux cours d'eau de la Turquie d'Europe, ajoutons que sur le versant de l'Adriatique on en compte trois principaux. Au sud, la Wojussa en Albanie avec embouchure près Aviana ; plus au nord, le Drin, près Scutari et le fort d'Antivari ou Bar, points marquants à la frontière méridionale du Montenegro ; plus au nord, la Narenta, aboutissant au port turc de Klek, pointe avancée dans la Dalmatie autrichienne, au nord du Montenegro. Klek et la vallée de la Narenta fournissaient la communication la plus courte entre Constantinople et les villes de Mostar et de Serajevo (Bosna-Seraï), capitales de l'Herzegovine et de la Bosnie ; aussi les Turcs ont-ils considéré comme une mesure hostile la récente décision du gouvernement de Vienne, leur fermant les eaux de Klek. C'est dans cette région, comme nous le dirons plus loin, qu'ils ont été d'abord le plus menacés, y ayant affaire à l'insurrection tenace de l'Herzegovine, secondée du côté du sud par les Monténégrins et du côté du nord par les Serbes, notamment par le corps d'armée de la Drina. On s'attendait, en conséquence, à une jonction des masses insurgées et de leurs alliés aux environs de Mostar et sur les plateaux de Nevesigne — Fotscha — Gazko, d'où ils auraient sérieusement menacé Novibazar ; mais cette concentration n'a pu encore avoir lieu, bien que les Turcs, par la neutralisation des eaux de Klek, aient été paralysés dans leur principal moyen de combattre cette jonction<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il faut dire que, d'après les divers traités en vigueur, la navigation de bâtiments de guerre turcs dans les eaux de Klek et de la Suttarina, plus au sud, ne peut avoir lieu que sur l'autorisation expresse du gouvernement autrichien, et